



COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 décembre 2017

L'an deux mil dix-sept, le quinze décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Madeleine GRANGE, Maire.

Présents : Mme GAMOND, Mrs BILLARD, GIRAUD, adjoints, Mme CHARBONNIER, BRUN, Mrs CHARREL, CREPIAT, ESCOMEL, LIOGIER, CHAIZE, SOUCHON

Absents ayant donné pouvoir : Mme LIOTIER ayant donné pouvoir à Mme GAMOND, Mme SOULAS ayant donné pouvoir à M Chaize

Absents :

M BOISSELY

Demande d'autorisation d'ajout de trois points à l'ordre du jour

Madame le Maire sollicite l'autorisation d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour Convention d'indemnisation d'un CET pour mutation d'agent, Révision du transfert de charges liés au transport scolaire du RPI Beaux/ St Julien du Pinet, virement de crédit suite à la révision du transfert de charges.

Vote unanime

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 17/11/2017

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Vote Unanime

AUTORISATION DE MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT POUR 2018

Madame le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de pouvoir mandater pour l'exercice 2018 des opérations d'investissement dans la limite du quart des crédits budgétés en 2017 pour la Commune, l'Eau et l'Assainissement en attendant que soient établis les Budgets Primitifs 2018.

Vote unanime

Sollicitation du fonds de concours communautaire « attractivité et famille » de la Communauté de Communes des Sucs

La commune de Beaux sollicite le fonds de concours « attractivité et famille » pour les travaux de voirie concernant la VC15, soit 17 428.00€ pour le fonds de concours attractivité et 2 845.00€ pour le fonds de concours famille.

Vote Unanime

Recrutement et rémunération des agents recenseurs

L'INSEE impose à La Commune de Beaux de réaliser en 2018 le recensement des habitants. La collecte débutera le 18 janvier 2018 et se terminera le 17 février 2018. Ce recensement se déroulera sur le même mode de comptage que 2013, avec une seule différence, le recours à la déclaration via internet. Deux agents recenseurs seront recrutés par la commune pour réaliser cette enquête. Ils seront placés sous l'autorité du coordonnateur communal, du Maire et du superviseur désigné par l'INSEE. Les agents seront chargés de recenser les logements et les personnes permanentes dans chacun des secteurs de la Commune.

Embauche des agents : du 5 janvier au 17 février 2018.

La rémunération des agents proposée est la suivante :

* bulletin individuel papier	1.40 €
* bulletin individuel internet	1.50 €
* feuille de logement papier	0.80 €
* feuille de logement internet	0.90€
* District	50.00€

L'INSEE Prévoit le versement à la commune d'une dotation de 1560 euros, afin de lui permettre de financer en partie le travail des agents.

Vote Unanime

Retour à la semaine de 4 jours et suppression des Temps d'Activité Périscolaire

Madame Le Maire indique la possibilité de supprimer les TAP et de revenir à la semaine de 4 jours à compter de la rentrée de septembre 2018.

Vote Unanime

Convention d'indemnisation du compte épargne temps d'agents à l'occasion de mutations

Madame le Maire expose que suite au départ et à l'arrivée d'agents par voie de mutation, il est nécessaire de délibérer afin de donner pouvoir au Maire pour signer les conventions financières de reprise du compte épargne temps avec les deux collectivités concernées. **Vote Unanime**

